

- EMSA -

ÉTATS FINANCIERS,

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

ET

RAPPORT SUR LA GESTION

BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

- 2013 -

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS 2013

Article 96 du règlement financier de l'EMSA

Introduction: Lettre de certification du comptable de l'EMSA

1. État de la situation financière
2. Compte de résultat
3. Tableaux des flux de trésorerie
4. État des variations en termes d'actifs nets
5. Principales politiques comptables
6. Notes concernant l'état de la situation financière
7. Notes concernant le compte de résultat

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2013

Art. 97 du règlement financier de l'EMSA

8. Exécution budgétaire 2013
 - a. Résultat budgétaire 2013 (format DG Budget)
 - b. Aperçu du résultat budgétaire 2013 (par crédits des titres budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - c. Détails du résultat budgétaire 2013 (par crédits des lignes budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - d. Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire
9. Tableau des effectifs et postes pourvus en 2013

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2013

Art. 96 du règlement financier de l'EMSA

INTRODUCTION:

LETTRE DE CERTIFICATION DU COMPTABLE DE L'EMSA

La comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2013 a été élaborée conformément au règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne et selon les règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission, applicables à l'ensemble des institutions, des agences et des entreprises communes.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation de la comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 7 mai 2014.



Michel Metzger
Comptable

1. EMSA – ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE 2013 – ACTIF

Compte de consolidation		31.12.2013	31.12.2012
	ACTIF		
	A. VALEURS IMMOBILISÉES		
210000	Immobilisations incorporelles	6 613 694,72	4 039 250,73
200000	Valeurs patrimoniales, installations et équipements	27 186 827,59	23 552 903,92
221000	Terrains et immeubles	47 363,27	23 366,00
230000	Installations et équipements	19 231 634,00	16 771 094,00
241000	Matériel informatique	1 722 324,00	1 346 644,00
240000	Mobilier et parc automobile	418 270,92	353 987,92
242000	Autres aménagements	5 767 235,40	5 057 812,00
299000	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
Terme	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
Terme	<i>Préfinancement à long terme auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	0,00
292000	Créances à long terme	59 820,67	0,00
Terme	Créances à long terme	59 820,67	0,00
	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	34 150 478,98	27 882 290,65
	B. ACTIFS COURANTS		
405000	Préfinancement à court terme	3 211 856,76	7 625 880,66
range	Préfinancement à court terme	3 211 856,76	7 625 880,66
400000	Créances à court terme	2 269 688,39	1 324 963,49
401000	Créances courantes	530 656,26	681 800,87
410900	Créances diverses	265 938,33	14 018,15
490000	Autres	1 473 093,80	629 144,47
490010	Produits à recevoir	257 311,62	219 379,95
490011	Charges reportées	677 871,41	374 164,52
490090	<i>Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées</i>	537 910,77	35 600,00
500000	Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 044 449,98	3 579 567,03
	TOTAL ACTIFS COURANTS	11 525 995,13	12 530 411,18
	TOTAL	45 676 474,11	40 412 701,83

EMSA – ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE 2013 – PASSIF

Compte de consolidation		31.12.2013	31.12.2012
	PASSIF		
	A. Actif net	39 106 160,62	36 950 410,82
100000	Réserves	0,00	0,00
140000	Excédents/déficits accumulés	36 950 410,82	36 097 705,03
141000	Résultat économique de l'exercice - profits+/pertes-	2 155 749,80	852 705,79
	B. Intérêts minoritaires		
	C. PASSIF NON COURANT	95 331,17	86 773,80
172000	Autres dettes à long terme	95 331,17	86 773,80
172100	Autres dettes à long terme	95 331,17	86 773,80
	TOTAL A+B+C	39 201 491,79	37 037 184,62
	D. PASSIF COURANT	6 474 982,32	3 375 517,21
481000	Avantages du personnel		
483000	Provisions pour risques et charges	79 000,00	387 265,81
430000	Passifs financiers	0,00	0,00
431000	Emprunts échus au cours de l'année	0,00	0,00
432000	Passifs détenus à des fins de transaction exigibles au cours de l'année		
433000	Autres passifs financiers courants		
440000	Comptes montants dus	6 395 982,32	2 988 251,40
441000	Créances courantes	25 620,93	247 909,25
443000	Créditeurs divers	214 138,92	69 667,24
491000	Autres	1 819 214,98	1 575 833,47
491010	Charges à payer	1 814 410,60	1 574 193,34
491011	Crédit reporté	1 312,38	1 640,13
491090	Charges à payer auprès d'entités UE consolidées	3 492,00	0,00
491091	Crédit reporté auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00
440009	Montants dus à des entités UE consolidées	4 337 007,49	1 094 841,44
440019	Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	4 295 750,54	1 021 604,15
440029	Autres montants dus à des entités UE consolidées	41 256,95	73 237,29
	TOTAL D. PASSIF COURANT	6 474 982,32	3 375 517,21
	TOTAL	45 676 474,11	40 412 701,83

2. EMSA – COMPTE DE RESULTAT 2013

Compte de consolidation		2013	2012
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	674 302,24	642 013,64
745000	Autres recettes de fonctionnement	52 134 066,66	52 424 090,09
777777	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 808 368,90	53 066 103,73
610000	Dépenses administratives	-32 380 142,53	-35 270 589,42
6201,,	Ensemble des dépenses de personnel	-17 021 465,85	-18 271 642,75
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-8 013 648,36	-7 443 912,57
611000	Autres dépenses administratives	-7 345 028,32	-9 555 034,10
600000	Dépenses opérationnelles	-18 271 255,66	-16 942 548,40
606000	Autres dépenses opérationnelles	-18 271 255,66	-16 942 548,40
666666	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-50 651 398,19	-52 213 137,82
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 156 970,71	852 965,91
750000	Recettes financières	0,00	0,00
650000	Dépenses financières	-1 220,91	-260,12
680000	Variation des pensions (- dépenses, + recettes)		
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	-1 220,91	-260,12
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	2 155 749,80	852 705,79
800008	Intérêt minoritaire		
790000	Gains extraordinaires (+)		
690000	Pertes extraordinaires (-)		
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
	RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	2 155 749,80	852 705,79

3. EMSA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2013 (MÉTHODE INDIRECTE)

	2013	2012
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	2 155 749,80	852 705,79
Activités de fonctionnement		
<u>Ajustements</u>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	1 097 102,55	1 351 636,90
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	6 392 139,97	4 659 194,13
Augmentation/(diminution) de provisions pour risques et charges	-308 265,81	277 265,81
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	0,00	1 869,68
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	4 414 023,90	-783 947,16
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à long terme	-59 820,67	0,00
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	-944 724,90	-436 285,12
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités UE consolidées	0,00	58 198,13
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	8 557,37	2 124,69
Augmentation/(diminution) des montants dus	165 564,87	-363 944,58
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	3 242 166,05	-1 340 717,52
Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement	16 162 493,13	4 278 100,75
Flux de trésorerie sur investissements		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-14 210 074,68	-8 188 304,29
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	512 464,50	1 495 956,63
Flux de trésorerie nets sur investissements	-13 697 610,18	-6 692 347,66
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 464 882,95	-2 414 246,91
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	3 579 567,03	5 993 813,94
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 044 449,98	3 579 567,03

4. ÉTAT DES VARIATIONS EN TERMES D'ACTIF NET – 2013

Actif net	Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
Solde au 31 décembre 2012	36 097 705,03	852 705,79	36 950 410,82
Changements de méthodes comptables 1)			0,00
Solde au 1^{er} janvier 2013	36 097 705,03	852 705,79	36 950 410,82
Autres 2)			0,00
Mouvements de justes valeurs			0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie			0,00
Allocation du résultat économique précédent	852 705,79	-852 705,79	0,00
Montants alloués aux États membres			0,00
Résultat économique de l'exercice		2 155 749,80	2 155 749,80
Solde au 31 décembre 2013	36 950 410,82	2 155 749,80	39 106 160,62

5. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A) FONDEMENTS JURIDIQUES ET REGLES COMPTABLES

Les états financiers de l'EMSA pour 2013 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le «règlement fondateur de l'EMSA» (règlement n° 1406/2002/CE modifié)
- le règlement financier de l'EMSA (18 décembre 2008)
- les modalités d'exécution du règlement financier de l'EMSA, modifiées en dernier lieu par le conseil d'administration le 15 juin 2009
- la décision n° 2009/30 de l'EMSA sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et directives de la Commission applicables en la matière)
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2013

Conformément aux articles 94,95 et 96 du règlement financier, l'EMSA élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par toutes les institutions et tous les organes de l'Union européenne qui entrent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniforme en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile.

B) PRINCIPES COMPTABLES

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, les résultats ainsi que les flux de trésorerie d'une entité qui dessert un grand nombre d'utilisateurs.

Les considérations globales (et principes de comptabilité) à suivre lors de l'établissement des états financiers sont exposées dans la règle comptable n° 2 et sont les mêmes que celles qui sont décrites au chapitre 19 des IPSAS, à savoir: présentation fidèle, base de l'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, cumul, compensation et informations comparatives.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que la direction effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

C) **BASE DE PRÉPARATION**

a) Monnaies et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros aux taux de change applicables à la date à laquelle elles sont réalisées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat.

c) Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par les organes de décision sur la base des informations les plus fiables dont ils disposent. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, le risque financier lié aux créances à percevoir, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent s'écarter de

ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

D) **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE**

a) Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne sont satisfaits. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation des actifs afin qu'ils soient opérationnels selon le mode de fonctionnement envisagé par le management. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

b) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'EMSA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'EMSA ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé

selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Types de biens	Taux d'amortissement linéaire
Immeubles	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % to 25 %
Autres installations et accessoires	10 % to 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % to 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'EMSA ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'EMSA supporte une obligation actuelle vis-à-vis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) *Comptes montants dus*

Les montants à payer résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisés lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les fournitures ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) *Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter*

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'EMSA, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

E) **COMPTE DE RESULTAT**

a) Recettes

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'EMSA et comprennent essentiellement la subvention payée par la DG MOVE et les aides perçues de la DG ELARG.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'EMSA comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s par l'EMSA. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

F) **ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS**

a) Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'EMSA, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

6. NOTES CONCERNANT L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

A) Actif immobilisé

La variation des immobilisations incorporelles en 2013 se composait de:

2013		Logiciels produits en interne	Autres logiciels	Totalité des logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Montants bruts reportés au 01.01.2013	+	1 854 428,65	3 683 936,56	5 538 365,21	1 688 738,73	7 227 103,94
Ajouts	+	342 102,14	558 521,03	900 623,17	2 770 923,37	3 671 546,54
Produits de cessions	-			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
Autres variations (2)	+/-			0,00		0,00
Montants bruts reportés au 31.12.2013		2 196 530,79	4 242 457,59	6 438 988,38	4 459 662,10	10 898 650,48
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2013	-	-463 607,65	-2 724 245,56	-3 187 853,21		-3 187 853,21
Amortissements	-	-467 824,69	-629 277,86	-1 097 102,55		-1 097 102,55
Reprises d'amortissements	+			0,00		0,00
Produits de cessions	+			0,00		0,00
Moins-values	-			0,00		0,00
Reprises de moins-values	+			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
Autres variations	+/-			0,00		0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2013		-931 432,34	-3 353 523,42	-4 284 955,76	0,00	-4 284 955,76
Montants nets reportés au 31.12.2013		1 265 098,45	888 934,17	2 154 032,62	4 459 662,10	6 613 694,72
Comptes				211000	214000	210000

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP. Comme l'exige la règle communautaire n° 6, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2010. Tous les projets débutant après le 1/1/2010 et présentant une valeur estimée supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont été intégrés dans le compte 214000.

La variation des immobilisations corporelles en 2013 se composait de:

2013		Immeubles	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
Montants bruts reportés au 01.01.2013	+	24 172,20	31 464 163,95	4 820 771,04	532 772,31	9 128 045,45	45 969 924,95
Ajouts	+	26 865,52	6 741 209,11	1 191 796,75	117 880,22	2 460 776,54	10 538 528,14
Produits de cessions	-		-102 170,00	-251 713,65		-946 600,00	-1 300 483,65
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Montants bruts reportés au 31.12.2013		51 037,72	38 103 203,06	5 760 854,14	650 652,53	10 642 221,99	55 207 969,44
							0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2012	-	-806,20	-14 693 069,95	-3 474 127,04	-178 784,39	-4 070 233,45	-22 417 021,03
Dépréciation	-	-2 868,25	-4 827 537,17	-816 116,75	-53 597,22	-1 256 815,14	-6 956 934,53
Reprises de dépréciations	+		564 794,56				564 794,56
Produits de cessions	+		84 243,50	251 713,65		452 062,00	788 019,15
Moins-values (1)	-						0,00
Reprises de moins-values	+						0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations	+/-						0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2013		-3 674,45	-18 871 569,06	-4 038 530,14	-232 381,61	-4 874 986,59	-28 021 141,85
Montants nets reportés au 31.12.2013		47 363,27	19 231 634,00	1 722 324,00	418 270,92	5 767 235,40	27 186 827,59
Comptes							
		230000	241000	240000	242000	250000	

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

B) Préfinancement à long terme

		31.12.2013	31.12.2012
299290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à tierces parties)	290 136,00	290 136,00
299000	TOTAL	290 136,00	290 136,00

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'EMSA au projet Equasis (actuellement hébergé par l'EMSA). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

C) Créances à long terme

		31.12.2013		
Compte	Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
292500	Personnel	59 820,67		59 820,67
292000	Total	59 820,67	0,00	59 820,67

Suite au règlement intervenu en avril 2014 entre le Conseil européen et la Commission européenne et portant sur les augmentations salariales pour 2011 et 2012, la réduction du coefficient applicable au Portugal a été supérieure aux augmentations salariales finalement accordées pour les deux années (respectivement 0 % et 0,8 %). Le trop-perçu du personnel pour 2011 et 2012 a donc été estimé à 179 362,00 EUR à recouvrer en 12 versements égaux à compter de mai 2014. Les versements de 2015 (pour un total de 59 820,67 EUR) sont de facto une dette à long terme au 31/12/2013.

D) Préfinancement à court terme

	Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an	31.12.2013	31.12.2012
405290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à tierces parties)	3 211 856,76	7 625 880,66
405297	Charges à payer sur PF tierces parties - Mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission		
405000	Total	3 211 856,76	7 625 880,66

Ces préfinancements concernent principalement l'appel d'offres pour la lutte contre la pollution et d'autres activités opérationnelles.

E) Créances à court terme

			Créances courantes	31.12.2013		
Compte			Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
401100	401101	401102	Clients	44 035,26	-1 869,68	42 165,58
401200	401201	401202	États membres	478 827,00		478 827,00
401300	401301	401302	AELE	1 776,29		1 776,29
401600	401601	401602	États tiers	7 122,53		7 122,53
401700	401701	401702	Autres créances courantes (1)	764,86		764,86
401000			Total	532 525,94	-1 869,68	530 656,26

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers.

Le montant des réductions est imputé au compte de résultat.

Les créances courantes auprès des États membres correspondent à la T.V.A. à récupérer (Portugal) et les créances courantes auprès des pays tiers sont liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.

Les créances diverses s'élèvent à un total de **€265 938,33** et se composent de:

		Créances diverses	31.12.2013		
Compte		Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
		Personnel	265 938,33		265 938,33
		Autres (2)			0,00
410900		Total	265 938,33	0,00	265 938,33

Les créances du personnel comprennent un montant de **257 863,33 EUR** lié au coefficient de réduction applicable au Portugal en 2011, 2012 et 2013 et aux augmentations salariales réduites pour 2011 et 2012 (voir le point C., créances à long terme). Ce montant sera entièrement recouvré en 2014.

Les Autres – comptes de régularisation actif et passif s'élèvent à un total de **1 473 093,80 EUR** et se composent principalement de:

117 012,55 EUR (réduction MDA à percevoir)

293 781,25 EUR (maintenance logicielle prépayée 2014)

373 100,24 EUR (règlement de la facture liée au loyer du premier trimestre 2014 et dépenses diverses)

529 460,77 EUR (produits à recevoir auprès d'entités consolidées)

131 326,08 EUR (produits à recevoir dans le cadre des opérations LRIT)

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Compte	Description	31.12.2013	31.12.2012
505000	<i>Encaisse non affectée:</i>	6 044 449,98	3 579 567,03
505200	Comptes auprès du Trésor et des banques centrales		
505300	Comptes courants (comptes bancaires)	6 032 548,71	3 579 567,03
505400	Régies d'avances	11 901,27	
505500	Actif disponible («Caisses»)		
500000	Total	6 044 449,98	3 579 567,03

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. À l'heure actuelle, l'Agence dispose d'une banque principale (ING Belgique) auprès de laquelle le compte principal est utilisé pour tous les paiements et revenus liés à la subvention communautaire. D'autres comptes ont été ouverts auprès d'ING pour la gestion des recettes affectées, tandis

qu'une régie d'avances est également organisée via un compte bancaire ouvert auprès de la BES Portugal.

G) Capital

Le capital de l'EMSA est augmenté du résultat économique positif de l'exercice 2013 (1 816 943,14 EUR) et s'établit à **38 767 353,96 EUR**.

H) Provisions pour risques et charges (à long terme)

Aucune provision à long terme n'a été nécessaire en 2013.

I) Autres dettes à long terme

D'un montant total de **95 331,17 EUR**, ce compte se compose de:

82 053,63 EUR- dépôts LRIT à long terme et intérêts recouverts auprès des différents clients

13 277,54 EUR- intérêts financiers liés à plusieurs projets de recettes affectées (Equasis, Frontex, etc.)

J) Dettes à court terme

Une provision pour risques et charges (à court terme) de **79 000,00 EUR** a été constituée pour couvrir les éventuels frais de justice et les autres dettes.

Les créances courantes atteignent la somme de **€25 620,93** et se composent de:

Compte	Créances courantes	31.12.2013	31.12.2012
441100	Vendeurs	5 040,00	179 335,87
441200	États membres		33 911,51
441600	Pays tiers	20 580,93	34 088,60
441700	Autres (1)		573,27
441000	Total	25 620,93	247 909,25

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

Créditeurs divers

Compte	Créditeurs divers	31.12.2013	31.12.2012
443000	Personnel	75 554,16	67 781,02
	Autres (2)	138 584,76	1 886,22
	Total	214 138,92	69 667,24

Les montants dus au personnel comprennent principalement des dettes envers le personnel de l'EMSA (composées principalement d'acomptes individuels GALP). La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez préciser les «Autres créditeurs divers»:	31.12.2013	31.12.2012
Actifs ABAC reçus	121 101,66	1 886,22
Paiements à renvoyer	12 921,58	0,00
Dettes envers des tiers	4 561,52	
Total	138 584,76	1 886,22

Les comptes de régularisation actif et passif se montent au total à **1 819 214,98** EUR et représentent principalement des factures à recevoir en 2014 pour des services rendus ou des produits livrés en 2013 (charges à payer: 1 552 934,15 EUR) et les congés non pris du personnel au 31/12/2013 (261 476,45 EUR).

Compte	Description	31.12.2013	31.12.2012
491010	Charges à payer	1 814 410,60	1 574 193,34
	Congés annuels non pris *	261 476,45	311 285,60
	autres charges à payer	1 552 934,15	1 262 907,74
491011	Crédit reporté	1 312,38	1 640,13
491000	Total	1 815 722,98	1 575 833,47

Conformément à la règle comptable communautaire n° 10 et au chapitre 19 des IPSAS (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur les montants reportés imputables à 2013-2014).

Conformément à la règle comptable communautaire n° 12, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans l'état de la situation financière à la ligne Passif courant (créances courantes).

Le préfinancement reçu des entités CE consolidées s'est élevé à **€4 295 750,54 EUR** et se compose de:

2 473 676,80 EUR (DG MOVE & IMPP – résultat 2013)
 904 781,00 EUR (préfinancement perçu de la DG DEVCO)
 97 666,77 EUR (préfinancement perçu de la DG ELARG)
 819 625,97 EUR (préfinancement perçu de FRONTEX)

Les Autres montants dus à des entités UE consolidées, qui s'élèvent à **41 256,95 EUR**, comprennent des dettes envers la DG MOVE:

39 629,45 EUR (DG MOVE – intérêts financiers 2013)
 1 627,50 EUR (DG HR)

K) Actifs éventuels

Compte	Description	31.12.2013	31.12.2012
901100	Garanties reçues	2 593 648,26	6 747 851,29
901120	Garanties reçues dans le cadre de préfinancements	2 593 648,26	6 747 851,29
901130	Garanties pour amendes en attente		
901180	Garanties de bonne fin		0,00
901190	Autres garanties a)		
901900	Autres actifs éventuels b)		
901000	TOTAL	2 593 648,26	6 747 851,29

L) Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2013	31.12.2012
904200	RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	37 376 292,00	33 874 442,32
904370	Engagement contractuel (pour lequel aucun engagement budgétaire n'a encore été fait) *)		
904400	Contributions aux organismes concernés		
904100	Engagements non utilisés		
904000	TOTAL	37 376 292,00	33 874 442,32

7. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT

A) Recettes

Compte	Recettes d'exploitation	2013	2012
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	674 302,24	642 013,64
744100	Recettes liées aux immobilisations	45 253,00	444 809,09
744900	Autres recettes administratives	629 049,24	197 204,55
744910	Autres	485 275,16	
744919	<i>Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées</i>	143 774,08	197 204,55
745000	Autres recettes de fonctionnement	52 134 066,66	52 424 090,09
745200	Gains de change	7 662,86	2 589,24
745900	Autres	52 126 403,80	52 421 500,85
745910	Autres	865 468,46	910 553,64
745909	<i>Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)</i>		51 510 947,21
745919	<i>Subvention de l'UE</i>	51 081 200,11	51 488 349,21
745929	<i>Autres recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées</i>		22 598,00
777777	Total	52 808 368,90	53 066 103,73

Le compte 744910 porte sur les recettes administratives liées aux projets en cours financés par la CE ou FRONTEX et comptabilisées dans les comptes de régularisation inter-entités.

Recettes issues des opérations avec/sans contrepartie directe:

2013	Recettes de fonctionnement		
	provenant d'entités non consolidées	provenant d'entités consolidées	Total
Recettes issues des opérations sans contrepartie directe	416 000,00	51 260 935,34	51 676 935,34
Recettes issues des opérations avec contrepartie directe	987 659,48	143 774,08	1 131 433,56
Total	1 403 659,48	51 404 709,42	52 808 368,90

En 2013, les recettes provenant du fonctionnement administratif ont considérablement augmenté pour compenser les dépenses liées aux programmes de recettes affectées (FRONTEX, SAFEMED, etc.) en 2013.

Les produits d'exploitation ont légèrement baissé en 2013 en raison d'une réduction de la subvention de l'EU (- 0,7 %) grâce à une meilleure gestion de la trésorerie au sein de l'Agence.

Les autres produits (de l'UE et hors UE) s'élèvent au total à 865 468,46 EUR et sont principalement constitués de la collecte des redevances Equasis de 2013 (416 000,00 EUR) et des produits liés aux opérations LRIT (449 468,46 EUR).

B) Dépenses

Compte		2013	2012
610000	Dépenses administratives	32 380 142,53	35 270 589,42
6201,,	Ensemble des dépenses de personnel	17 021 465,85	18 271 642,75
620100	Dépenses de personnel	17 021 465,85	18 271 642,75
620109	Dépenses de personnel auprès d'entités consolidées	0,00	0,00
630100	Dépenses liées aux immobilisations	8 013 648,36	7 443 912,57
611000	Autres dépenses administratives	7 345 028,32	9 555 034,10
611100	Terrains et immeubles	3 080 430,70	3 081 836,57
611109	Terrains et immeubles auprès d'entités consolidées	83 025,08	0,00
611900	Ensemble des Autres	4 181 572,54	6 473 197,53
611910	Autres	3 491 004,50	5 723 479,42
611919	<i>Dépenses administratives auprès d'entités consolidées</i>	690 568,04	749 718,11
600000	Dépenses opérationnelles	18 271 255,66	16 942 548,40
606000	Autres dépenses opérationnelles	18 271 255,66	16 942 548,40
630000	Provisions pour risques et charges		1 869,68
640000	Pertes de change	13 777,66	11 093,62
606900	Autres dépenses opérationnelles	18 257 478,00	16 929 585,10
606910	Autres	18 180 579,00	16 770 864,60
606919	<i>Autres – Entités consolidées</i>	76 899,00	158 720,50
666666	Total	50 651 398,19	52 213 137,82

Les dépenses ont globalement diminué de 3,2 % entre 2012 et 2013, principalement en raison des facteurs suivants:

Les dépenses de personnel (— 6,8 %), principalement en raison de « l'activation » des frais de personnel dans les projets d'immobilisations incorporelles développés en interne

et à la réduction du coefficient correcteur de Lisbonne, associé aux augmentations salariales limitées pour 2011 et 2012 (ayant un impact conjoint de – 317 K EUR dans les coûts salariaux pour 2013).

Les autres dépenses administratives (- 37 %) ont diminué en 2013 et sont principalement imputables aux frais informatiques importants activés au sein des projets d'immobilisations incorporelles développés en interne.

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 7,8 % en raison d'activités supplémentaires, tandis que les **dépenses liées aux immobilisations ont augmenté de 7,6 %** en raison de la perte de plusieurs pré-équipements en 2013.

